



DOCUMENT RÉPARATOIRE FFQ

AGE JUIN 2021

PRÉAMBULE – RAPPEL DE LA DÉMARCHE DE RÉVISION DE LA GOUVERNANCE

Retour sur les orientations et propositions votées en AGA le 27 et 28 mai 2017 en lien avec la révision de la gouvernance.

Proposition 2

Considérant que la démocratie ne peut se réaliser qu'à travers des moyens diversifiés et qu'elle passe par l'inclusion de la diversité des personnes et des groupes présents dans la société;

Considérant que la gestion féministe, tout en faisant consensus au premier abord dans nos mouvements, fait aussi l'objet de compréhensions diverses qu'il importe d'approfondir;

Il est proposé par le conseil d'administration que la FFQ revoit ses structures de représentation et ses modes de fonctionnement pour une démocratie interne plus juste et diversifiée, en s'inspirant des principes de gestion féministe des organisations.

Des nouvelles propositions ont été annoncées par les membres qui sont en lien avec cette proposition 2 et la proposition préalable. Ces ajouts et amendements à la proposition 2 pourraient être référés au conseil d'administration.

Nouvelle proposition

Il est proposé par Silvie Lemelin, appuyée par Sylvie Fradette, que cette révision des structures et modes de fonctionnement facilite la participation des jeunes féministes dans la détermination des enjeux à privilégier comme des stratégies de mobilisation plus souples à développer.

Il est proposé par Chantal Locat, appuyée par France Bourgault, de référer la proposition au conseil d'administration.

La proposition est adoptée à la majorité.

Nouvelle proposition

Il est proposé par Silvie Lemelin, appuyée par Sylvie Fradette, que la FFQ tienne régulièrement des réunions du comité relations de travail afin d'actualiser les contrats de travail des salariées, de veiller à leur respect et de faciliter la prise en compte des besoins des employées dans l'organisation du travail.

Les relations de travail relèvent des responsabilités du conseil d'administration. Cependant, si la proposition était adoptée, elle l'inviterait à porter une attention spéciale à celles-ci. L'adoption de la résolution renforcerait l'importance de remettre en place un comité permanent de relations de travail et de construire de meilleures relations de travail.

La proposition est adoptée à la majorité.

Un comité révision gouvernance a travaillé 2018-2019, incluant un atelier lors de l'AGA de 2019.

Un travail de révision des contrats de travail a été fait par le CRT, incluant un travail en profondeur sur le contrat de la présidente, qui a identifié les éléments qui nécessitaient réflexion.

Une consultante externe a également mené des travaux et fait un rapport à l'automne 2020. Durant l'AGA de 2020, il a été adopté :

Élisabeth Germain, appuyée par Mylène Robillard, propose d'amender la proposition pour « Que le comité travaille à l'élaboration de recommandations et à la modification des statuts et règlements, à envoyer aux membres pour fin de consultations au plus tard en février 2021, pour adoption en AGE en mai 2021, ce qui permettrait des élections en conséquence au plus tard en novembre 2021 ».

De janvier à mars 2021, un comité de gouvernance a travaillé sur les changements aux règlements généraux et sur une nouvelle structure organisationnelle, incluant le rôle de la présidence.

Suite à ces travaux, des propositions ont été soumises aux membres et une AG extraordinaire a eu lieu le 11 avril 2021 où les propositions suivantes ont été adoptées :

Le comité de révision de la gouvernance propose :

QUE la FFQ, en s'appuyant sur le travail et l'expérience de ses membres s'approprie les principes de la gestion participative afin d'implanter un modèle de gestion qui reflète sa culture et ses valeurs féministes.

Rôles et responsabilités du C.E:

Que le nom, la composition, le mode d'élection et les fonctions de l'exécutif actuels soient modifiés,

Contre proposition proposée par Élisabeth Germain et appuyé par Silvie Lemelin

Adopté à l'unanimité

Suite à cette AGE, le CA a décidé de réviser les autres propositions pour les clarifier et inclure des commentaires et propositions de membres. Un comité a utilisé les questionnements et commentaires et amendements proposés par les membres du 11 avril pour re-travailler ce document et les propositions, que vous trouverez dans ce document et dans la nouvelle version des propositions de modifications aux statuts et règlements qui l'accompagne.

Le processus de révision de la gouvernance ne se termine pas avec cette AGE. Divers travaux se poursuivent pour mettre ces propositions en œuvre à travers des politiques internes, des mécanismes de suivi, etc. De plus, une planification stratégique débute en juin 2021.

BLOC A – RÉVISION DU RÔLE ET DES RESPONSABILITÉS DE LA PRÉSIDENTE

Afin d'amorcer une réflexion riche et structurée sur le rôle et les responsabilités de la présidente, il importe de rappeler la mission de la FFQ :

La Fédération des femmes du Québec est une organisation féministe autonome qui travaille à la transformation des rapports sociaux de sexe et à l'élimination des rapports de domination dans toutes les sphères de la vie, en vue de favoriser le développement de la pleine autonomie de toutes les femmes et la reconnaissance véritable de l'ensemble de leur contribution à la société.

La FFQ est un carrefour de solidarité féministe réunissant des membres individuelles et associatives d'une grande diversité autour de la volonté de créer une société sans oppression; ce carrefour se veut représentatif du pluralisme de la société québécoise et de la diversité du mouvement des femmes, particulièrement des femmes marginalisées ou vivant des discriminations.

À l'échelle internationale, elle se préoccupe, de développer ou renforcer des liens de solidarité pour la défense des droits des femmes et l'égalité entre les sexes.

La FFQ vise la justice et l'égalité entre les femmes et les hommes, entre les femmes elles-mêmes et entre les peuples. Au sein du mouvement des femmes, la FFQ assume un leadership collectif pour faire avancer un projet féministe de société ancré dans les valeurs de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité, l'égalité, la liberté, la solidarité, la justice, et la paix.

La FFQ est un organisme non partisan de défense collective des droits des femmes, d'éducation et d'action politique, qui offre aux féministes un espace démocratique de militantisme et d'action, d'analyse et de réflexion, de débat, de formation et de concertation en solidarité avec les femmes au Québec, au Canada et à travers le monde, qui créent des alternatives aux systèmes d'oppression les affectant.

1. Fonctions de la présidence

La Fédération est reconnue dans le mouvement des femmes au Québec comme la coalition rassemblant la plus grande diversité d'organisations. Elle constitue ainsi une force politique pour transformer la société selon des orientations tracées collectivement par les féministes. Elle leur permet d'échanger sur les causes à défendre, de débattre des questions litigieuses et de trouver des terrains d'entente, compte tenu des désaccords, pour des actions en commun.

- Les grandes organisations ont besoin d'être reconnues par un visage sur la place publique. C'est le cas de la FFQ, qui depuis les débuts a conçu la fonction de présidente comme porte-parole de la Fédération. On a aussi plaidé pour que la présidente ne soit pas seule à faire ces représentations, pour éviter une tâche trop lourde mais aussi pour que l'attention ne soit pas concentrée sur une seule personne. Le partage des prises de parole avec d'autres administratrices se pratique déjà depuis quelques années, c'est une expérience qui fonctionne bien et dont l'évaluation est positive;
- Par ailleurs, le féminisme évolue, la société change, les remises en question sont incessantes; la Fédération est un carrefour privilégié pour la circulation de cette pluralité d'opinions et de perspectives, leur collectivisation et leur mise en commun. Dans son rôle de porte-parole, la présidente est bien placée pour faire connaître cet espace et inviter les groupes de femmes et les femmes à le rejoindre, notamment les nouveaux groupes de femmes qui se forment;
- Composée de membres différentes aux perspectives parfois difficiles à accorder, la FFQ a aussi confié à sa présidente un rôle de rassemblement, de chercheuse de points communs et de ponts entre ces membres aux tendances variées. L'équité est parfois difficile à établir entre les plus structurées et celles qui ont plus de difficulté à percer dans les espaces communs en raison, notamment, de la moins grande popularité de leur perspective ou d'un fonctionnement différent pouvant bousculer les pratiques habituelles. L'analyse et les pratiques intersectionnelles ne sont pas partagées à la même vitesse et de la même façon. C'est pourquoi on donne à la présidente une responsabilité particulière dans la cohésion de la Fédération.

CONSIDÉRANT la mission de la FFQ et les principes et valeurs de l'intersectionnalité;

CONSIDÉRANT que la présidente a comme rôle de nourrir une dynamique constructive entre les membres, ainsi que d'élargir et consolider le membership;

CONSIDÉRANT que la FFQ est un lieu privilégié pour accueillir une pluralité d'opinions et de perspectives, collectiviser ces visions et faire une mise en commun;

IL EST PROPOSÉ :

Proposition 1 – Fonctions de la présidence

1. QUE, outre sa fonction administrative au sein du conseil d'administration, le rôle de la présidence comporte trois grandes fonctions politiques :

1.1. Être la porte-parole principale de la Fédération dans son travail de transformation des rapports sociaux de sexe et d'élimination des rapports de domination;

1.2. Chercher à rassembler au sein de la FFQ une pluralité de membres pour en faire un carrefour sans cesse plus représentatif et inclusif de la diversité de la société québécoise;

1.3 Faire avancer solidairement un projet féministe de société à coconstruire au sein du mouvement des femmes au Québec

2. Articulation des pouvoirs et responsabilités de la présidence et type de rémunération

Note : on discute dans cette proposition sur le type de rémunération (salaire -vs- honoraires) en fonction des responsabilités de la présidence. La question du temps plein ou partiel et de la hauteur de sa rémunération est traitée à la proposition 4.

Des membres de la Fédération ont émis le souhait depuis plusieurs années qu'il y ait un plus grand partage des pouvoirs au sein de la Fédération : plusieurs raisons théoriques et pratiques militent en faveur de cette perspective :

- La gestion féministe des organisations tend à diminuer l'impact des hiérarchies pour adopter une gestion plus égalitaire qui répartit le pouvoir, notamment par la participation des membres et de l'équipe de travail aux décisions, compte tenu des enjeux et des actions à poser;
- La tâche de présidente est devenue trop lourde au fil du temps; or ses fonctions politiques peuvent être partagées avec d'autres membres du conseil d'administration, particulièrement les prises de parole; des représentations sont aussi faites par l'équipe de travail, notamment dans des coalitions auxquelles appartient la Fédération;
- La diminution de l'équipe de travail et l'absence de coordonnatrice ont fini par transférer à la présidente des responsabilités liées à la gestion des affaires courantes, des ressources humaines et des ressources financières de la FFQ. Or ce double rôle de présidente et de coordonnatrice générale a engendré des problèmes et défis, tant pour le conseil d'administration que pour l'équipe de travail. Par conséquent, il apparaît préférable de clarifier la place de la présidente et de définir son statut clairement en dehors de l'équipe de travail, ce qui contribuera à mieux situer les pouvoirs et responsabilités de l'une et de l'autre;
- Dès lors, un mode de rémunération par honoraires plutôt que par salaire conviendrait mieux au poste de présidente;
- Le partage de fonctions politiques avec d'autres administratrices pourrait aussi entraîner une rémunération par honoraires pour des membres du CA lorsqu'elles remplissent certains mandats;
- Des dispositifs seront mis en place pour pallier les impacts de la rémunération par honoraires sur les avantages sociaux (assurance collective, CSST etc.) de la présidente. Par ailleurs, une révision de ses conditions de travail avait déjà été entamée par le CRT (comité des relations de travail) pour s'ajuster aux particularités de son rôle.

CONSIDÉRANT que l'appartenance de la présidente à l'équipe de travail pose problème de plusieurs façons et rend notamment difficile un fonctionnement égalitaire dans l'équipe de travail (2.1);

CONSIDÉRANT la nécessité de démêler les champs et les fonctions respectives de la coordination et de la présidence (2.1);

CONSIDÉRANT le souhait que les fonctions de la présidence soient aussi déléguées à d'autres membres du conseil d'administration, ce que prévoient déjà les Statuts et règlements (2.2);

IL EST PROPOSÉ :

2. Répartition des rôles de la présidence et rémunération de ses fonctions politiques

2.1. QUE la présidente de la FFQ ne soit plus une membre de l'équipe de travail ni une salariée de la corporation, et qu'une rémunération lui soit versée sous forme d'honoraires pour ses fonctions politiques;

2.2. QUE les autres administratrices puissent aussi être rémunérées par honoraires lorsqu'elles sont mandatées pour des tâches afférentes aux fonctions politiques de la présidence.

BLOC B – RÉVISION DU RÔLE ET DES RESPONSABILITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

3 – Nom, composition, mode d'élection et fonctions du comité exécutif

On a déjà voté lors de l'AGE du 11 avril, pour modifier le nom, la composition, le mode d'élection et les fonctions du comité exécutif. Voici comment cela se décline :

- Le changement de nom consiste simplement à l'appeler comité exécutif au long, plutôt que simplement exécutif. Cela met mieux en lumière sa réalité de comité;
- On propose de modifier la composition du comité exécutif afin de faire une meilleure utilisation des forces et disponibilités des membres du C.A. La charge de travail administrative des « officières » (présidente, vice-présidentes, secrétaire et trésorière) est parfois lourde, alors que d'autres administratrices ont de l'intérêt et des disponibilités pour assumer des responsabilités du comité exécutif. Il est donc proposé que le comité exécutif soit ouvert à d'autres administratrices qu'aux officières élues en assemblée générale;
- De plus, une collaboration plus soutenue entre l'exécutif et la coordonnatrice est souhaitée; des administratrices non officières pourraient être en mesure d'offrir ce soutien. Le comité exécutif a déjà un mandat spécifique pour la gestion des affaires courantes et des ressources humaines (art.4.5 des SR); on propose qu'il exerce désormais ce mandat dans une collaboration plus soutenue avec la coordination, tout en reconnaissant la compétence des travailleuses et en évitant la micro-gestion;

- Aucun quorum n'existe actuellement pour le comité exécutif. Un quorum pour un comité de cinq (5) membres pourrait être de trois (3) membres, pour ne pas être paralysant. Par ailleurs, à trois, la majorité des voix se réduit à deux (2). On propose donc, plutôt que de mettre un quorum, de prescrire un nombre minimum de voix pour les décisions de l'exécutif : trois voix deviendraient nécessaires, quel que soit le nombre de ses membres présentes, pour que le comité exécutif prenne une décision valide.

CONSIDÉRANT que lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 avril, il a été résolu que le nom, la composition, le mode d'élection et les fonctions de l'exécutif actuels soient modifiés, notamment pour assurer la collaboration avec l'équipe de travail;

CONSIDÉRANT la volonté d'assurer une meilleure répartition et une déconcentration du pouvoir entre les instances de la FFQ (3.1, 3.2, 3.5);

CONSIDÉRANT que la disponibilité, les intérêts et les forces des administratrices peuvent être différentes et mises à profit en fonction des besoins de la corporation (3.2, 3.3);

CONSIDÉRANT que certaines responsabilités au niveau de la gestion des affaires courantes et de la gestion des ressources humaines nécessitent le soutien d'une instance décisionnelle sans tomber dans des processus de micro-gestion (3.4);

IL EST PROPOSÉ :

3. Nom, composition, mode d'élection et fonctions du comité exécutif
- 3.1. QUE « l'exécutif » soit plutôt nommé « comité exécutif »;
- 3.2. QU'au lieu de réunir la présidente, la vice-présidente aux régions, la vice-présidente aux pratiques anti-oppressives, la secrétaire et la trésorière (les « officières »), le comité exécutif soit formé de la présidente, d'au moins une autre officière et de trois autres administratrices;
- 3.3. QUE les membres de ce comité exécutif soient élues par et parmi les membres du conseil d'administration, sauf la présidente qui y siège d'office;
- 3.4. QUE le comité exécutif assume un rôle de soutien à la coordination dans la gestion des affaires courantes et des ressources humaines;
- 3.5. QUE les décisions du comité exécutif soient prises au moins par trois voix sur cinq, quel que soit le nombre de membres présentes.

BLOC C – PROPOSITIONS LIÉES À LA CONJONCTURE

4. Hauteur de la rémunération de la présidence

La situation financière de la FFQ est actuellement précaire. Le financement récurrent à la mission, assuré par le SACAIS, permet de verser un salaire pour 1,5 travailleuses permanentes seulement.

- La FFQ a de grands besoins en matière de stabilisation et de développement ainsi que de recherche de financement. **Ce ne sont pas des tâches de présidence, mais de coordination.** De plus, la travailleuse responsable de la gestion administrative, financière et comptable qui assumait la coordination intérimaire depuis bientôt un an a quitté dernièrement. C'est pourquoi le conseil d'administration a décidé de procéder à l'embauche d'une nouvelle coordonnatrice à temps complet, plutôt que d'assurer une rémunération à temps complet pour la future présidente, afin de parer aux urgences, de mettre en priorité la recherche de financement et de ne pas se placer dans une position de plus grande précarité face à ses travailleuses;
- La coordonnatrice aura comme responsabilités d'assurer le fonctionnement de base de la Fédération, de faire la recherche de financement à la mission ou par projets, et de voir au développement de la FFQ et de coordonner les projets. Elle aura aussi comme mandat d'être présente aux instances liées au financement des organismes, telles que le RQ-ACA (Réseau québécois de l'action communautaire autonome) ou le RODCD (Regroupement des organismes de défense collective des droits);
- Il faut mentionner aussi qu'il y a actuellement deux postes sur projets à la FFQ, l'un aux communications et l'autre comme chargée de projet. Ils permettent notamment de continuer à assurer la participation de la FFQ à des coalitions comme celle des 12 jours d'actions contre la violence faite aux femmes et de la Journée internationale des droits des femmes. Cependant il s'agit d'emplois temporaires et non renouvelables, applicables à des projets spécifiques et dont le financement ne peut être utilisé ni pour la présidence, ni pour la coordination;
- Pour que la présidence de la FFQ puisse s'exercer adéquatement, il est nécessaire que la permanence organisationnelle de la FFQ soit assurée. Un poste de coordonnatrice à temps plein est incontournable, compte tenu de la complexité et de l'importance de la FFQ et de la priorité à accorder à la recherche de financement. Une présidence à temps partiel n'est pas une perspective satisfaisante, toutefois on peut pallier partiellement par une plus grande collégialité. Le conseil d'administration estime que c'est la seule voie possible vers un redressement financier qui permette de retrouver de meilleures conditions et propose donc cette solution temporaire pour les deux prochaines années.

CONSIDÉRANT les limites financières actuelles de la Fédération;

CONSIDÉRANT la clarification du rôle de présidente qui est proposée à cette assemblée;

CONSIDÉRANT la volonté de plus grande collégialité au conseil d'administration et à l'exécutif et de collaboration plus suivie avec l'équipe de travail;

IL EST PROPOSÉ :

4. Proposition 4 - Hauteur de la rémunération de la présidence

4.1. QUE pour le prochain mandat de deux ans, débutant à l'élection de 2021, on attende de la présidente une disponibilité minimale de 8 heures/semaine en moyenne, et

qu'elle puisse facturer des honoraires pour le travail fait jusqu'à un montant équivalent à un poste à demi-temps à la FFQ (17.5 heures/semaines);

4.2. QUE le temps complet soit rétabli pour le mandat suivant, à la condition que la situation financière de la FFQ ait suffisamment évolué pour le permettre.

5. Poursuite du travail sur le fonctionnement de la FFQ

Enfin, la Fédération n'a pas terminé le mandat de révision de son fonctionnement que lui a donné son assemblée générale. Outre les grandes lignes de partage de pouvoir qui sont tracées ici, le conseil d'administration est conscient de la nécessité d'élaborer les politiques internes qui clarifient le fonctionnement dans le quotidien, par exemple : l'articulation entre la présidence et l'équipe de travail, le fonctionnement du comité exécutif, les politiques de ressources humaines. De plus, un suivi des changements doit être fait à mesure qu'on les implante, même s'ils sont temporaires, et ici on pense notamment à la présidence à temps partiel.

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre d'un fonctionnement plus décentralisé doit s'accompagner de balises claires et partagées,

CONSIDÉRANT que les membres doivent être associées à la progression des changements et continueront d'être consultées pour les travaux sur la gouvernance,

IL EST PROPOSÉ :

5. Proposition 5 - Poursuite du travail de révision de la gouvernance

5.1. QUE les travaux en matière de gouvernance se poursuivent afin d'élaborer des politiques internes claires;

5.2. QUE le Conseil d'administration présente aux membres de la FFQ, lors de l'AGA de 2022, un bilan d'étape des travaux et de la mise en œuvre des changements organisationnels.